Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/07/2021

COMPTOIR PRODUITS CHIMIQUE ENTRETIEN CPCE Comptoir des Produits Chimiques et d'Entretien rappelle ALCALI AMMONIAQUE 1L



- Noms des modèles ou références concernés : **Bouteille 1L ALCALI AMMONIAQUE MIEUXA Les Astucieux**
- Marque : **MIEUXA**
- **GTIN 3256630030314 Lot LOT CONCERNE : ALCALI (AMMONIAQUE) bouteilles numérotées de B048210845000011 à B153211145287971**
- Conditionnements : **Bouteilles plastique Blanche 1L**
- Date début/fin de commercialisation : **du 17/02/2021 au 05/07/2021**
- Informations complémentaires : **voir fiche rappel produit V2 ci jointe**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **LECLERC , SYSTEME U, LEROY MERLIN , METRO , CARREFOUR , DIAPAR**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **voir fiche rappel ci jointe : bouteille plastique non conforme**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. La bouteille devient souple dans le temps et devient inouvrable**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 10 février 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0466021616**
- Informations complémentaires publiques : **Par mesure de précaution, et afin de garantir votre sécurité, nous avons décidé de procéder au rappel volontaire d'un lot du produit « ALCALI (AMMONIAQUE) 1L » de la marque MIEUXA (GENCOD 3256630030314).**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre